



STARAOKE 2

Règlement Concours

Le règlement

1 Inscriptions :

Ce Concours est ouvert aux chanteurs de 7 à 77 ans.

Les candidats devront s'inscrire dans la période limitée en utilisant l'un des 3 moyens d'inscription mis à leur disposition.

- a) Les bulletins d'inscription disponible dans le centre commercial Milénis
- b) Le site internet www.kreolkaraoke.com
- c) Le numéro 0690371127 inscription par sms. Le 0590945673 de la société organisatrice Orchestral pour les renseignements.

La limite d'inscription peut être enregistrée **jusqu'au 13 août 2009**.

Les inscriptions comprennent les données suivantes :

Obligatoire : L'âge du candidat, la **nationalité** et le **domicile** du candidat, le numéro de **contact**, et le choix des titres

Info non obligatoire : hobby, chanteur et style de musique préféré, ainsi que l'adresse mail.

Attention : Aucun dossier envoyé après la période citée ci-dessus ne sera pris en considération.

2 Programme des épreuves :

Les épreuves se dérouleront entre 16h00 et 19h00 sauf le 22 août 09 (finale).

Groupe phase sélection : 3, 4, 5, 6, 7 et 10, 11, 12, et 13 août

Groupe demi-finale : 8 et 14 août

Grande Finale : 22 août 09 (pièce d'identité obligatoire lors de la finale)

2.1 Sélection lundi au vendredi (sauf 2nde semaine jusqu'au jeudi)

Cette épreuve est destinée à sélectionner les candidats aptes à se qualifier à l'épreuve de demi-finale du Concours.

Pour l'épreuve de sélection, le candidat choisit deux morceaux dans le répertoire instrumental de la société organisatrice ou le candidat se présente avec son propre répertoire instrumental en version karaoké, **prévenir les organisateurs dès votre arrivée** (voir partie 3 Règlement pour plus de précisions sur l'origine des morceaux).



STARAOKE 2

2.2 demi finale du samedi 08 et vendredi 14

Cette épreuve est ouverte à tous les candidats qui auront subi avec succès les épreuves de sélection et s'étant classé à la 1^{ère} et 2^{nde} place (voir article ci-dessus). Ainsi les 2 premiers de chaque phase de sélection peuvent se présenter à la demi-finale de la fin de semaine correspondant à leur qualification.

Cette épreuve de qualification au Concours de karaoké de la société d'évènementiel Orchestral comprend l'interprétation de 2 morceaux, choisis par le candidat : Le premier et le second morceau seront obligatoirement chanté puis le jury délibèrera pour n'en garder que 5 qui seront directement qualifié pour la grande finale du 23 août.

2.3 Finale

L'épreuve finale est ouverte aux premiers candidats retenus lors des épreuves de demi finale (ils seront au nombre de 10).

L'épreuve comprend l'interprétation de 2 morceaux dont 2 choisis par le candidat dans un répertoire de son choix et un troisième qui sera à choisir par le candidat si le jury décide de départager par un ultime morceau.

Le jury a la possibilité de choisir pour l'épreuve finale le passage d'un 3^{ème} morceau non présenté par le candidat au cours de l'épreuve finale le candidat peut à ce moment choisir de chanter une chanson en acapella.

Les finalistes seront accompagnés par assistance musicale informatique proposée par la société Kreolkaraoke Sarl également fournit le matériel de chant, sonorisation et de vidéo projection de ce concours. Le complément sera fourni par le comité d'organisation du Concours la société Orchestral et le matériel ou accessoires présent sur les lieux accueillant la manifestation.

La proclamation des résultats du Concours et la remise des Prix auront lieu à l'issue de cette dernière épreuve. Les candidats retenus pour la Finale, et n'ayant pas obtenu de Prix, seront également récompensés par les prix offerts par les organisateurs (coupes et cadeaux divers).

3 Règlement :

Ce Concours est ouvert aux chanteurs et chanteuses de toutes nationalités, âgés de plus de 7 ans (les organisateurs peuvent décider de la validation d'inscription d'un candidat ou non, aucune réclamation ne sera entendue si le candidat nuit à l'image du concours).

Pour chaque épreuve, l'ordre de passage des candidats sera déterminé par suivi d'inscription et ne pourra être modifié qu'en cas de nécessité.

Les candidats participeront à un système conventionnel de coupe sur 2 manches avec 3 phases, les sélections, les demi-finales de fin de semaine et une grande finale regroupant les deux fois 5 demi finalistes qualifiées lors des phases de demi finale.



STARAOKE 2

1^{er} groupe de Sélection (du 03 au 07 août 2009) :
2 candidats retenus par jour (soit 10 candidats)
Demi finale le 08 août
5 candidats retenus pour la finale
2^{ème} groupe de Sélection (du 10 au 13 août 2009)
2 candidats retenus par jour (+ 2 candidats repêchés par le jury provenant des sélections ayant fait une 3 ^{ème} place lors des 2 semaines de sélection)
Demi finale le 14 août
5 candidats retenus pour la finale
Finale (le 22 août 2009)
Désigné par le vote du public coef 1 (système à déterminé ex : urne, sms...) Et l'appréciation du jury coef 2.
1 vainqueur et 9 récompensés

*Les personnes primées seront récompensés par les cadeaux des sponsors la liste sera diffusée avant la fin des activités et seront remis lors **de la soirée finale**.

Le gagnant de la staraoke se verra offrir la production d'un single et sa commercialisation.

Un candidat **peut participer 1 (une) fois par semaine** aux épreuves de sélection. Un maximum de 20 concurrents peut participer en même temps au concours lors des phases de sélections (les organisateurs fixent le nombre de participants par rapport aux données techniques et environnemental du site Milénis)

Les participants ont la **possibilité de choisir leurs titres dans le répertoire de Kreolkaraoke en format karaoké midi, kar, kok, ou kfn instrumental (les cœurs sont acceptés sur la bande ou fournit sur place)**.

Les candidats peuvent **fournir leurs propres titres karaokés dans les mêmes formats cités ci-dessus**.

La durée des chansons ne peut dépasser 5 minutes lors des phases finales et 4 minutes et 30 secondes lors des autres phases (voir plus bas phases de sélection). Le départ du compteur démarre aux premières paroles de la chanson si l'intro avoisine 1 min, il sera divisé par 2.

3.1 Pour les phases de sélection

* La durée des morceaux ne dépasse pas :

- Plus de 10 participants : 3 minutes
- Moins de 10 participants : 4 minutes
- Moins de 7 participants : ne peut dépasser 4 minutes et 30 secondes

3.2 Pour les phases de sélection finale de fin de semaine et la grande finale :

* Pour la phase finale et demi finale la prestation des candidats sera entière mais ne peut dépasser 5 minutes.



Pour les finalistes du 22 août 09 qui désirent, il est possible pour la somme de 25 € par titre d'acquérir un CD avec le titre de son choix (dans la mesure du possible et dans un délai de demande d'1 semaine) la société Orchestral et Kreolkaraoke ne faisant aucun bénéfice sur ce produit peuvent acquérir gratuitement un droit de diffusion sur ces nouvelles créations (conditions voir la société kreolkaroké).

Tous les candidats inscrits devront être obligatoirement présents au minimum 1 heure avant le début de la manifestation (30 minutes avant le début de la manifestation le candidat retardataire pourra être remplacé par un autre concurrent)

En même temps que les candidats se présenteront dans l'établissement accueillant la manifestation, ils indiqueront ou choisiront les deux morceaux qu'ils ont choisi d'interpréter pour l'épreuve de sélection.

Chaque candidat chantera dans la langue originale propre au morceau ou à l'œuvre interprétée; les transcriptions du texte dans toute autre langue sont interdites. D'autre part, il est précisé que les transpositions sont autorisées.

Le comité d'organisation du Concours se réserve la possibilité de refuser tout programme, proposé par un candidat, qui ne lui paraîtrait pas d'un niveau musical suffisant.

Le candidat est lié par le programme présenté qui ne pourra être modifié que par décision du jury.

Toutes les œuvres doivent être exécutées de mémoire devant un écran karaoké.

Les décisions du comité d'organisation seront sans appel.

Toutes difficultés survenues pendant le Concours seront soumises par le responsable du comité d'organisation, ou son représentant.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'utilisation de toutes photographies ou enregistrements qui pourraient être faits pour la presse, la radio la télévision nationale ou internationale, etc.

Les candidats s'interdisent de réclamer tous droits cachets ou privilèges dans l'éventualité où ils se produiraient sur les ondes des radiodiffusions et télévision: nationales ou internationales, en vue de la diffusion du Concours.

Les finalistes acceptent de rester, à la demande du comité d'organisation, jusqu'au lendemain de la finale, en vue de permettre tout enregistrement radiodiffusé ou télévisé qui pourrait être réclamé.

L'inscription du candidat au Concours implique de sa part, l'acceptation, sans réserve, du règlement dans toutes les dispositions principales et annexes.

Les concurrents ne pourront se prévaloir d'une récompense autre que celle qu'ils auront effectivement obtenue.

La société Orchestral fera signé un contrat unique à chaque participant rappelant les conditions du règlement

Date de début d'inscription : 01 Juillet 2009